



INFO COVID-19

INFORMATIONS PRATIQUES

Le gouvernement du Canada prend des mesures immédiates, importantes et décisives pour venir en aide aux Canadiens aux prises avec des difficultés à cause de l'écllosion de la COVID-19.

L'information sur l'ensemble des mesures de soutien aux particuliers, aux entreprises et aux industries est disponible sur la page du [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#)

Les informations évolue de façon constante, pour vous assurer d'avoir l'information à jour, visitez [Accueil - Canada.ca](#)

MESURES D'AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICULIERS

PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE (PCU) – Portail s'application disponible à partir du 6 avril

Information complète disponible sur le site : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>

- La Prestation canadienne d'urgence (PCU) soutient les Canadiens en apportant une aide financière d'urgence aux travailleurs salariés et indépendants qui ont été directement touchés par la COVID-19.
- Elle fournit un paiement de 2 000 \$ pour une période de 4 semaines (équivalent à 500 \$ par semaine), jusqu'à un maximum de 16 semaines.

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) est offerte à tout travailleur :

- qui habite au Canada et qui est âgé d'au moins 15 ans;
- qui ne travaille plus en raison de la COVID-19 ou qui est admissible à des prestations régulières de l'assurance-emploi ou des prestations de maladie;
- qui a gagné au cours des 12 derniers mois ou en 2019 un revenu d'au moins 5 000 \$ avant la date de la demande;
- qui a perdu ou perdra son revenu régulier d'emploi ou de travail indépendant en raison de la COVID-19 pendant au moins 14 jours consécutifs dans la période initiale de quatre semaines.



INFO COVID-19

Le revenu d'au moins 5 000 \$ peut provenir d'une ou de plusieurs des sources suivantes : emploi; travail indépendant; les prestations de maternité et les prestations parentales du régime d'assurance-emploi et/ou des prestations similaires versées au Québec dans le cadre du Régime québécois d'assurance parentale.

La Prestation canadienne d'urgence est mise à la disposition des personnes ayant arrêté de travaillé et qui ne gagnent aucun revenu d'emploi ou de travail indépendant en raison de la pandémie de COVID-19. Si vous n'avez pas cessé de travailler en raison de la COVID-19, vous n'êtes pas admissible à la Prestation canadienne d'urgence.

Comment savoir si je dois demander des prestations d'assurance-emploi ou la Prestation canadienne d'urgence?

Si vous avez cessé de travailler en raison de la COVID-19, vous devez demander la Prestation canadienne d'urgence, que vous ayez droit ou non à l'assurance-emploi. La Prestation est offerte du 15 mars 2020 au 3 octobre 2020.

À compter du 6 avril 2020, un portail unique sera mis en place pour vous aider dans le processus de demande.

D'ici là, les Canadiens qui ont droit à l'assurance-emploi et qui ont perdu leur emploi peuvent continuer à [faire une demande d'assurance-emploi](#) ici.

Si vous avez fait une demande de prestations régulières ou de prestations de maladie de l'assurance-emploi le 15 mars 2020 ou après, votre demande sera automatiquement traitée au moyen du processus mis en place pour la Prestation canadienne d'urgence.

Pour faire une demande PCU auprès de l'Agence du revenu du Canada (à partir du 6 avril)

Par internet : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/faire-demande-pcu-aupres-arc.html>

Ou par téléphone : **1-800-959-2019**

COMMENT NOUS CONTACTER

- Information sur l'assurance-emploi : 1 800-808-6352
- Information sur la PCU : 1-800-959-2019
- Information générale : 1 800 OCanada ou 1 800 622 6232
- Ligne d'information sur la COVID : 1 833 381-2725



INFO COVID-19

Vous pouvez également nous joindre par courriel pour des demandes d'information générale sur le dépôt des demandes d'assurance-emploi, de la Sécurité de la vieillesse, des passeports urgents et des numéros d'assurance sociale à l'adresse suivante : Canada.ca/service-canada-services-electroniques.

Pour de l'information, des recommandations et ressources concernant la COVID-19, nous vous invitons à [Téléchargez l'appli Canada COVID-19](#) (iOS ou Android)

SOUTIEN AUX EMPLOYEURS

Centre de services aux employeurs :

Pour des renseignements concernant entre autres les relevés d'emploi, le soutien aux entreprises et le Programme de Travailleurs Étrangers Temporaires

Canada et États-Unis : 1-800-367-5693 ATS : 1-855-881-9874

À l'extérieur du Canada et des États-Unis : 506-546-7569 (appels à frais virés acceptés)

Heures d'ouverture : 7 h à 20 h, heure de l'Est, du lundi au vendredi.

Programme Travail partagé :

Pour des renseignements sur le programme, il est possible de soumettre des questions à l'adresse suivante : EDSC.DGOP.TP.REP-RES.WS.POB.ESDC@servicecanada.gc.ca